



Litiges entre Avocat et son Client

Par **Sarina**, le **25/07/2012** à **13:17**

Bonjour,

J'ai engagé une procédure de divorce en juin 2011 , qui à été prononcé en mars 2012.
Mon avocate avait demandé une somme à mon mari pour ses honoraires et moi ayant le droit à AJ n'as rien payé.
Mon avocate ,ne veut pas faire la transcription à la mairie pour ce divorce car elle réclame encore de l'argent à mon ex-mari! N'étant pas d'accord j'ai écrit au bâtonnier qui lui a donné l'ordre il y a 3 semaines de faire le nécessaire au près des mairies sans que nous versions quoi que ce soit .
A ce jour j'ai contacté la mairie ou nous nous sommes mariés mais ils m'ont affirmé qu'ils nous rien reçu pour faire le nécessaire .
Je voudrais savoir combien de temps à l'avocat pour obéir à la décision du bâtonnier .
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **AMBROSIUS**, le **25/07/2012** à **18:53**

Bonjour,

Comme on dit parfois chez les avocats, "pas payé, pas bouger".

Mais, compte tenu de l'intervention du Bâtonnier, la situation de votre avocat me semble bien délicate...

Si votre avocat n'y procède de lui même, avisez le bâtonnier - à nouveau-

Vous pourrez demander à votre avocat, avec l'appui éventuel du bâtonnier, de récupérer les pièces de votre dossier, ce qu'il ne peut refuser.

En effet, les avocats ne peuvent exercer de droit de rétention sur les dossiers de leur client en cas de non-paiement.

Avec les documents, vous pourrez directement prendre contact avec les services de l'Etat-Civil afin de procéder à la transcription.

Cordialement

Par **Sarina**, le **25/07/2012** à **22:09**

Merci pour votre réponse c est très gentil.

Cordialement , Sarina.